

**CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque  
AGROPARC  
CS 60508

**84908 AVIGNON CEDEX 9**

Tél : 04 32 44 89 30

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 22 juin 2023

**N° 23/032**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux juin à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

**OBJET : MODIFICATION COMPOSITION CCP**

**Etaient présents** : Monsieur Gilles RIPERT, Madame Laurence CHABAUD – GEVA, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur Frédéric ROUET, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Hervé FLAUGERE, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur André AIELLO, Madame Sonia HAQUET, Madame Sophie MARQUEZ, Monsieur Didier PERELLO.

**Etaient absents excusés** : Madame Geneviève JEAN et sa suppléante Mme Béatrice PEAUMIER, Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sylviane FERRARO et son suppléant Monsieur Serge SOLER, Monsieur Jean-Pierre JACQUIN et son suppléant Monsieur Michel PARTAGE, Monsieur Anthony ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE, Madame Katy RICARD et son suppléant Monsieur François LUCAS.

**Etait représentée** : Madame Martine RIEU a donné procuration à Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom.

Conformément à l'article 2 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016, les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux commissions consultatives paritaires placées auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la commission, par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission consultative pour la même catégorie de contractuels.

Contrairement aux CAP où il est imposé une proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe, aucune répartition équilibrée femmes/hommes n'est imposée pour la désignation des représentants des collectivités.

Par délibération du 16 mars 2022, ont été désignés :

**TITULAIRES**

Monsieur Maurice CHABERT  
Monsieur Jean-François LOVISOLO  
Madame Carine BLANC  
Monsieur Max RASPAIL  
Monsieur Marc MOSSÉ  
Madame Dominique ANCEY  
Monsieur Gilles RIPERT  
Madame Sophie MARQUEZ

**SUPPLEANTS**

Madame Françoise RAMBAUD  
Madame Geneviève JEAN  
Madame Annie MILLET  
Monsieur Ghislain ROUX  
Madame Arlette GARFAGNINI  
Monsieur Gilbert CHAZAL  
Madame Charlotte CARBONNEL  
Madame Hélène MERIGAUD

Suite à la perte de la qualité pour siéger au Conseil d'administration du CDG 84 de Monsieur Jean-François LOVISOLO, il est proposé au Conseil d'Administration d'attribuer à Madame Geneviève JEAN le siège de représentant titulaire des collectivités territoriales, et de désigner Madame Béatrice PAUMIER, conseillère municipale de La Bastidonne, en tant que suppléante.

La nouvelle composition de l'instance serait ainsi la suivante :

**TITULAIRES**

Monsieur Maurice CHABERT  
Madame Geneviève JEAN  
Madame Carine BLANC  
Monsieur Max RASPAIL  
Monsieur Marc MOSSÉ  
Madame Dominique ANCEY  
Monsieur Gilles RIPERT  
Madame Sophie MARQUEZ

**SUPPLEANTS**

Madame Françoise RAMBAUD  
Madame Béatrice PAUMIER  
Madame Annie MILLET  
Monsieur Ghislain ROUX  
Madame Arlette GARFAGNINI  
Monsieur Gilbert CHAZAL  
Madame Charlotte CARBONNEL  
Madame Hélène MERIGAUD

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur ces désignations.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Vaucluse,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG 84 du 16 mars 2022,

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

**APPROUVENT** à l'unanimité ces désignations.

Pour extrait conforme,

Le Président du  
Centre de Gestion de la fonction  
Publique territoriale de Vaucluse  
Certifie le caractère exécutoire  
de la présente décision  
AVIGNON, le 06/07/2023

Le Président  
  
Maurice CHABERT  
